



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Dossier suivi par les CARDIE :
Evelyne GERBERT-GAILLARD
IA-IPR de mathématiques
Philippe ROUX
IEN

Secrétariat :
Florence BARDOT
florence.bardot@ac-besancon.fr
Tel : 0381654933

Courriel à
evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr
philippe.roux@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 BESANÇON cedex

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des collèges de l'enseignement public,
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées généraux, technologiques et professionnels de l'enseignement public,
Mesdames et messieurs les directeurs des établissements régionaux d'enseignement adapté,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

S/c de madame et messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Besançon, le 17 janvier 2018

Objet : Projets innovants reconduits – Projets SCP

1. Projets innovants reconduits

Une commission élargie et inter catégorielle convoquée par le Pôle Académique Recherche-Développement Innovation Expérimentation (PARDIE) étudiera en juillet 2018 l'ensemble des projets innovants ou des expérimentations de l'académie. Si vous souhaitez reconduire votre (ou vos) projet(s), il convient de télécharger le formulaire sur le site du PARDIE en suivant le lien « [lien formulaire](#) », de le compléter et de l'adresser par mail au PARDIE avant le 15 juin 2018, à l'adresse suivante : ce.pardie@ac-besancon.fr

Une attention particulière sera portée cette année aux projets favorisant :

- La mise en œuvre de pratiques coopératives, au sein de l'École et entre l'École et ses différents partenaires.
- L'accompagnement des élèves dans leur travail personnel, dans la classe et hors la classe.
- L'accompagnement des élèves dans la réflexion et les démarches qu'ils engageront dans la construction de leur parcours personnel et pour choisir une orientation éclairée dans le cadre d'une ouverture sur le monde extérieur.

Le PARDIE veillera aux pratiques professionnelles développées par les équipes et aux nouveaux dispositifs et modalités mis en œuvre dans le cadre des projets innovants qu'il accompagnera. Il s'agit d'engager et d'accompagner les personnels dans un développement professionnel continu, construit autour d'une dynamique réflexive et coopérative.

Tous les projets feront l'objet d'une nouvelle contractualisation entre l'école ou l'établissement et le rectorat. Ils seront accompagnés par le PARDIE

2. Projets SCP (soutien au comportement positif)

Pour que le PARDIE puisse recenser et expertiser les projets SCP et les intégrer pleinement à une démarche d'innovation ou d'expérimentation, il convient de télécharger le formulaire sur le site du PARDIE en suivant le lien « [lien formulaire](#) », de le compléter et de l'adresser par mail au PARDIE avant le 15 juin 2018, à l'adresse suivante : ce.pardie@ac-besancon.fr

Les projets feront l'objet d'une nouvelle contractualisation entre l'école ou l'établissement et le rectorat, en concertation avec Madame Beisser-Voignier, Proviseur Vie Scolaire. Ils seront accompagnés par le PARDIE.

Le Recteur



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE